



Validité d'un testament déposé chez un notaire

Par **Guitrebor**, le **27/03/2009** à **09:52**

Bonjour,

Lors de l'ouverture d'une succession par un notaire celui-ci peut-il déclarer un testament irrecevable au motif qu'il n'est pas daté, alors qu'il a reçu ce document en dépôt (moyennant frais) à une date donnée? Son rôle n'était-il pas de signaler ce fait au dépositaire (le défunt) à cette occasion ?

Merci